NEW BRUNSWICK CATTLE PRODUCERS / ÉLEVEURS DE BOVINS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

7 Atlantic Central Dr., East Mountain, NS B6L 2Z2
Office/Bureau : 902-893-7455 Fax/Téléc. : 902-893-7063
Email/Courriel : office@bovinsnbcattle.ca

Inscription des éleveurs habilités pour l'année 2025

Nom de la ferme _____ **Représentant désigné** _____

Adresse de voirie _____ **Municipalité** _____ **Code postal** _____

*** Si l'adresse postale est différente de l'adresse municipale, veuillez indiquer l'adresse postale au bas de ce formulaire.*

Tél. _____ **Téléc.** _____ **Courriel** _____

Langue officielle préférée pour la correspondance _____ Anglais ____ Français

Nombre d'animaux nées durant l'année de déclaration 2024 _____ Total d'animaux dans le troupeau_____

Type de ferme : ____ vache/veau ____ semi-finition ____ parc d'engraissement ____ production laitière

J'AI VENDU DES BOVINS aux éleveurs indiqués ci-dessous, y compris des animaux pur-sang ET des animaux abattus sur commande dans 2024 :

Nom & Adresse	Date	Nombre de bovins	Prélèvement (6,00 $ / tête)

Veuillez noter : Faire le chèque à l'intention d'ÉBNB ; utilisez et joignez une autre feuille au besoin pour compléter votre liste. Tout paiement, tel que le versement de la redevance, à ÉBNB par virement électronique doit maintenant être fait à nbcattle@agricommodity.ca.

(a) Sous-total	
(b) TVH (a x 15%)	
(c) Total (a + b)	

J'ai déjà payé les prélèvements pour les ventes de 2024 à ÉBNB, et les acheteurs indiqués ci-dessous ont perçu mes prélèvements (veuillez joindre une copie de tous les reçus de vente, à moins que l'ayez déjà fait) :

Nom du négociant / de l'abattoir / du parc d'engraissement qui a acheté des bovins	Nombre de bovins	Date

Conformément à les produits naturels, C.N-1.2 S.N.B., Règlement 2001-46 et 2001-47 sur les prélèvements sur les bovins, Ordonnance 2017-1 des Éleveurs de bovins du Nouveau-Brunswick (ÉBNB) les informations fournies sont vraies et exactes au meilleur de ma connaissance.

_____ (Nom en lettres moulées) _____ (Signature) _____ (Date)

Retour avant le 15 janvier 2025